

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE M'SILA
DAIRA DE CHELLAL
COMMUNE DE MAARIF

N° : 03 /2025

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15/247 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public , et suite à l'avis d'appel d'offres avec exigence capacités minimales N°07/2025 Aménagement urbain

Le président de l'APC de maarif informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis de l'appel d'offres qu'après évaluation des offres les projets sont attribués provisoirement aux soumissionnaires Selon les lots cités ci - dessus

Projet	entreprise	Montant de l'offre DA	Délai s jour	observation
lot 01 /Aménagement et revêtement dans le quartier gaggui l'aid et le quartier belil Messaoud a V.R.A DJEBEL THAMEUR	GHEDIFA SLIMANE ENTREPRISE DES TRAVAUX PUBLIQUE ET HYDRAULIQUE NIF 196728100016929	8.991.015.25	90	Moins offre financière
- lot 02 /Aménagement et revêtement dans le quartier SALEM TAHER a BANIOU	KHELIF ADEL ENTREPRISE DES BATIMENT ET TRAVAUX PUBLIQUE ET HYDRAULIQUE NIF198728030026726	5.475.011.50	60	Moins offre financière

Conformément à l'article 82 alinéa 2 du décret présidentiel N 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public , tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire dans les (10) dix jours qui suivent la première parution du présent avis d'attribution provisoire du marché

Maarif le _____
Le président de L'APC